

Privilège—M. Stanfield

● (1602)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, à mesure que se poursuit ce débat, on comprend l'importance de la déclaration faite dans le *Globe and Mail* de Toronto il y a quelques jours et la question de privilège et la motion présentées par l'honorable député de Halifax (M. Stanfield) à la Chambre. On se rend compte que c'est une question très importante qui, à mon avis, touche non seulement les députés de la Chambre mais aussi tous ceux qui aspirent ou qui aspireront prochainement à devenir député.

Je ne suis aucunement d'accord sur la déclaration qui a été faite par l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard), à savoir qu'aucun député n'est surveillé ou n'a été surveillé depuis son élection, mais il fait une différence entre les députés et les candidats à des élections. Monsieur l'Orateur, à mon avis il appartient à chaque parti politique reconnu de faire sa propre discipline d'abord sur le choix de ses candidats. On a dit, avec raison je pense, qu'on devrait prendre tous les moyens nécessaires pour attirer des candidats compétents, des candidats qui pourraient donner toute leur compétence pour l'administration des affaires publiques du Parlement canadien. Monsieur l'Orateur, si ces candidats, qui ne sont pas députés ou qui ne l'ont jamais été, sentent qu'ils risquent d'être surveillés par la Gendarmerie royale du Canada pour quelque raison que ce soit, ces personnes-là de quelque compétence que ce soit éviteront de poser leur candidature pour un parti politique, sachant le risque qu'elles auront à courir.

L'honorable député de Greenwood (M. Brewin) a déclaré, le 28 avril dernier, et je suis d'accord avec lui, qu'il est très difficile de donner une interprétation exacte du mot «subversif», mais dans l'esprit de la Gendarmerie royale du Canada et des dirigeants de ce corps de police, qui va définir ce qu'est exactement la subversion? Qui va définir ce terme «subversif»? Dans certains milieux on dit qu'un élément subversif, ça peut être quelqu'un qui cherche à détruire la base de la société d'un pays, quelqu'un qui cherche à détruire l'économie d'un pays. Si c'est là la définition qu'on peut accepter pour le mot «subversif», eh bien on pourrait accuser le premier ministre, ses ministres et tous les députés libéraux d'être des éléments subversifs, si on considère la situation dans laquelle se trouve le Canada aujourd'hui. Le Canada est aux portes de la faillite, alors on pourrait les accuser de subversion puisqu'ils ont eux-mêmes cherché à miner la base économique du Canada et à détruire l'économie canadienne.

Or, qui va déterminer, qui va définir le mot «subversion», c'est un risque, c'est un danger. Certains policiers peuvent croire que certaines personnes par ces agissements peuvent être des dangers pour l'État. Pour d'autres, ce ne serait peut-être pas la situation, mais on nous a informés qu'un manuel existait depuis 1970. On nous a informés également que ce système de surveillance existait depuis le milieu des années 1940. Je pense

[M. MacKay.]

que c'est à la suite d'événements qui se sont produits au cours de l'année 1946 que ce système de surveillance a été établi.

Monsieur l'Orateur, on doit être très prudent avec cette décision et je pense qu'il n'est pas raisonnable de se couvrir avec la Commission McDonald pour dire qu'elle va examiner toute cette situation, et je pense que le comité des privilèges et élections ou un autre comité de la Chambre devrait être chargé de faire les recherches nécessaires, de faire la lumière, d'informer la Chambre des communes, d'informer tous les députés de cette situation, et d'informer tous les partis politiques de ce qu'il y a là-dessous. Or, je suis parfaitement d'accord sur la motion de l'honorable député de Halifax et je pense qu'elle devrait être adoptée.

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, cette motion tire à mon sens son importance du fait qu'elle touche aux libertés fondamentales que nous devons défendre en tant que représentants de la population ici à la Chambre. Monsieur le président, se défendre soi-même en tant que député et évidemment comme candidat d'abord, c'est défendre en même temps le droit de la population comme tel. Nous admettons bien sûr que l'ordre et la paix sociale sont nécessaires et, qu'en conséquence, il doit y avoir des lois et des corps policiers pour les faire respecter.

Monsieur le président, on sait surtout par l'expérience qu'ont connue certains pays qu'il faut se méfier de tout régime qui laisserait à la police le soin d'établir un embryon de dictature, et sans vouloir aggraver davantage une situation qui l'est déjà passablement, il faut quand même admettre qu'ici, au Canada, nous sommes dans un état embryonnaire d'état policier et, à ce sujet, j'aurais les mêmes scrupules que le très honorable premier ministre lui-même, lequel il y a plusieurs années mentionnait... Je me permettrai de citer un extrait de la revue *Cité libre*, de mars 1961. Cet article remonte à plusieurs années, mais je crois que le premier ministre ne doit pas changer d'idée comme il change de chemise. Le premier ministre exprimait à ce moment-là la sainte horreur qu'il avait de toute dictature policière. Me référant à l'article en cause, je cite Pierre-Elliott Trudeau d'alors, en 1961:

Nous n'avons pas à nous demander quel genre de fruit nous donnerait le parti de Jean Drapeau: l'homme fort du nationalisme d'aujourd'hui vient de faire savoir au comité des bills privés qu'il préfère l'État policier à l'État dominé par la pègre. Pas moi, car contre la pègre, j'ai les lois de mon côté pour mettre fin à son règne; mais contre la police et la dictature qu'elle appuierait je n'aurais que ma liberté tôt perdue.

Monsieur le président, je n'irai pas dire la même chose que le premier ministre disait alors et que je préfère la pègre à la police, je préfère tout simplement, monsieur le président, le règne de la justice, le règne de la vraie liberté, celle qui donne à l'individu cette capacité, cette possibilité de se développer tel qu'il le perçoit, vers le bien. A ce moment-là on n'a pas d'affaire à s'ingérer dans la vie d'un particulier pour n'importe quelle raison. Cela m'amène à appuyer avec beaucoup de vigueur cette motion.